

LE BULLETIN DE SANTÉ DES ENTREPRISES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE



**LA PROGRESSION DES
DEFAILLANCES
CONTINUE DE
MARQUER LE PAS
AU 2^e TRIMESTRE 2025**

La décélération du nombre de procédures collectives entamée depuis octobre 2024 se poursuit au 2^e trimestre 2025, passant à 5 % au 1^{er} juillet 2025 contre 10 % au 1^{er} avril 2025 et 44 % au 1^{er} janvier 2025.

Le recours aux procédures amiables continue d'augmenter (+ 17 % en glissement annuel au 1^{er} juillet 2025), signe d'une bonne anticipation des chefs d'entreprise.

I - LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

A fin juin, le nombre de défaillances s'élève à 67 340 en cumul sur les douze derniers mois au niveau national et à 15 153 en Île-de-France.

Le nombre des ouvertures de procédures progresse tant au plan national (**+ 8 % en glissement annuel au 1^{er} juillet 2025**) qu'en Île-de-France (**+ 5 % en glissement annuel au 1^{er} juillet 2025**).

Plus précisément :

- Au **plan national**, les ouvertures de procédures se situent à **+ 6 %** au-dessus de leurs niveaux les plus hauts de 1993 et de 2009.
- **En Île-de-France**, ces ouvertures s'établissent de nouveau à **- 2 %** en-dessous du pic historique de 1993 ; elles dépassent toujours le palier atteint en 2009 (**de 28 %**).

En rythme annuel, la progression des défaillances (en cumul douze mois) continue de marquer le pas en Île-de-France (+ 5 % au 1^{er} juillet 2025 contre + 10 % au 1^{er} avril 2025 et + 44 % au 1^{er} janvier 2025). Une décélération qui s'observe également au niveau national (+ 8 % au 1^{er} juillet 2025 contre + 12 % au 1^{er} avril 2025 et + 18 % au 1^{er} janvier 2025).

Évolution des ouvertures de procédures collectives en France et en Île-de-France depuis janvier 1998 (sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)



Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

II - LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 30 juin 2025

| | Juin 2025 | Juin 2024 | Cumul 2025 | Cumul 2024 | Glissement sur 12 mois |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Alertes du président du tribunal | 522 | 892 | 4 307 | 4 242 | + 43 % |
| Procédures amiables | 107 | 107 | 363 | 272 | + 17 % |
| Désignations de mandataires <i>ad hoc</i> | 35 | 39 | 212 | 223 | + 0,5 % |
| Ouvertures de conciliation | 72 | 68 | 479 | 323 | + 27 % |
| Procédures judiciaires ouvrant une période d'observation | 381 | 263 | 768 | 815 | + 23 % |
| Ouvertures de sauvegarde | 41 | 17 | 133 | 79 | + 62 % |
| Ouvertures de redressement judiciaire | 340 | 246 | 1 573 | 1 526 | + 20 % |
| Procédures de liquidation judiciaire | 1 096 | 1 197 | 6 525 | 7 709 | - 3 % |

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1^{er} juillet 2025, on continue d'observer en Île-de-France une progression du nombre d'ouvertures de procédures amiables et judiciaires de traitement des difficultés :

- Le nombre d'alertes du président du tribunal de commerce **augmente (+ 43 %)**.
- **Le recours aux procédures amiables** (mandat ad hoc et conciliation) **continue de croître (+ 17 %)**.
- Le nombre de **procédures de sauvegarde (+ 62 %) progresse, de même que le nombre de redressements judiciaires (+ 20 %)**.
- Après avoir connu une forte décélération au 1^{er} trimestre 2025 (de + 41 % au 1^{er} janvier 2025 à + 4 % au 1^{er} avril 2025), le nombre de **liquidations judiciaires⁽¹⁾ est désormais en léger recul (- 3 %)**.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 38 sauvegardes accélérées (SA) et 12 sauvegardes financières accélérées (SFA) ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Pontoise, Bobigny et Évry ; ces procédures ont abouti à l'arrêt d'un plan dans un délai de 92 jours en moyenne. Depuis novembre 2016, 8 SFA ont également été ouvertes en dehors de la région francilienne ainsi que depuis septembre 2021, 12 SA. Elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai moyen de 80 jours. Depuis cette même date, 1291 jugements de clôture de procédures de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 324 en Île-de-France (177 par les Tribunaux judiciaires de Paris, Versailles, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 140 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise et 7 par les tribunaux d'activités économiques de Nanterre et Versailles).

⁽¹⁾ Depuis cette même date, 1291 jugements de clôture de procédures de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 324 en Île-de-France (177 par les Tribunaux judiciaires de Paris, Versailles, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 140 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise et 7 par les tribunaux d'activités économiques de Nanterre et Versailles).

Témoignant des difficultés rencontrées par les entreprises au 1^{er} trimestre 2025, l'AGS a accompagné près de 84 000 salariés et 6 300 nouvelles entreprises sur cette période, reflétant une hausse de 3,7 % par rapport au 2^e trimestre 2024. Les montants avancés s'élèvent à près de 567 millions d'euros, en hausse de 11,7 % par rapport à la même période en 2024.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de croissance modeste, d'inquiétudes quant à la dégradation des finances publiques, de tensions géopolitiques et d'un contexte politique national incertain susceptible d'agir sur la confiance des ménages et des entreprises.

Facteurs défavorables : détérioration du déficit du commerce extérieur ; progression des radiations d'entreprises (96 186 radiations enregistrées entre avril et juin 2025 soit + 33 % par rapport à 2024) ; préoccupations structurelles dans certains secteurs industriels avec des défis persistants d'approvisionnements en matières premières et de trésorerie.

Éléments positifs : rebond modéré du PIB au 2^e trimestre 2025 (+ 0,3 %) ; dynamique entrepreneuriale soutenue (+ 11 % de créations d'entreprises au 2^e trimestre 2025 par rapport à 2024) ; augmentation de la production dans l'industrie manufacturière, énergétique et dans le secteur de la construction ; léger rebond du pouvoir d'achat des ménages ; léger rebond de la consommation des ménages ; recul de l'inflation ; stabilité de l'indicateur synthétique de climat des affaires de l'INSEE (malgré un repli dans l'industrie et le bâtiment) ; poursuite de la baisse des taux directeurs de la BCE.

Évolution des procédures de liquidations judiciaires et des procédures ouvrant une période d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) en Île-de-France depuis janvier 2011 (sur 12 mois glissants)



Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Focus sur l'impact social

- **Les salariés ayant perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise sont un peu moins de **6 300 sur les 12 derniers mois**, pour les ressorts des Tribunaux de commerce ou des activités économiques de Paris, Nanterre et Créteil. Cela représente environ **- 23 %**, en glissement annuel au 1^{er} juillet 2025.
- Les effectifs salariés susceptibles d'être impactés dans les entreprises en procédure de **sauvegarde et de redressement judiciaire** diminuent (**- 24 %** en glissement annuel au 1^{er} juillet 2025), soit un peu moins de **31 000 salariés** pour les ressorts des Tribunaux de commerce ou des activités économiques de Paris, Nanterre et Créteil ; ces trois Tribunaux représentant sur la période environ 20 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. Ils sont **environ 3 fois plus nombreux que fin 2008**.
- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés est stable (- 0,5 %**, en glissement annuel au 1^{er} juillet 2025). Cela correspond à un peu plus de **140 000 salariés** dans les ressorts des Tribunaux des activités économiques de Paris et Nanterre. **En lien avec la progression des ouvertures de procédures, ce nombre est là encore 4,5 fois supérieur à celui enregistré fin 2008**.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté

- **L'alerte du président du tribunal**, ou la convocation du dirigeant par le Président du tribunal, permet d'évoquer les difficultés de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de l'entreprise au cours d'un entretien confidentiel.
- **Les procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures collectives pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
- **Les procédures collectives de sauvegarde et redressement judiciaire** permettent aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
- **La procédure de traitement de sortie de crise** permet d'adopter un plan de redressement dans un cadre simplifié et accéléré.
- **La liquidation judiciaire** entraîne la cessation de l'activité et la fermeture de l'entreprise.
- **Le rétablissement professionnel** permet à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.



27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Contact : amarseille@cci-paris-idf.fr